



## COMMUNE de CHÂTEL-SAINT-GERMAIN

57160 • ☎ 03 87 60 59 71 • Fax 03 87 60 20 90  
Mail : mairie@chatel-saint-germain.fr

### DEMANDE DE CERTIFICAT D'HEREDITE

délivré sur présentation du (des) livret(s) de famille et sous réserve qu'aucune disposition matrimoniale ou testamentaire n'ait été passé devant notaire .

#### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR :

NOM : \_\_\_\_\_ NOM DE JEUNE FILLE :

Prénoms :

Adresse :

Degré de parenté avec le défunt :

#### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEFUNT :

NOM : \_\_\_\_\_ NOM DE JEUNE FILLE :

Prénoms :

Date de décès :

Lieu du décès :

Date de mariage :

Divorce :

Date de remariage :

Lieu de remariage :

Veuvage :

#### Liste des héritiers :

NOM et Prénoms	Degrés de parenté	Adresse complète

J'atteste sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont exacts et complets.

Le \_\_\_\_\_  
Signature :

**Manoeuvre frauduleuse** - article 441-7 du code pénal :

« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

1° d'établir un attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts

2° de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;

3° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est